Genève, le 20 septembre 2018 Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du département des infrastructures (DI)

Motos et scooters dans des voies réservées aux bus: la mesure prend fin après une année de tests

A titre expérimental, les deux-roues motorisés ont été autorisés à emprunter la voie réservée aux véhicules TPG de la route des Jeunes, puis de la route de Ferney. Le bilan de ces deux tests menés en collaboration avec la police cantonale montre que cette expérience ne produit pas les effets positifs escomptés, et qu'elle favorise en revanche des comportements indésirables. La mesure ne sera donc pas pérennisée. L'essai de la route de Ferney se terminera à fin septembre.

Avec plus de 55'000 véhicules immatriculés dans le canton, les deux-roues motorisés rencontrent un large succès auprès des Genevois au moment de choisir leur mode de déplacement. Dans le cadre des États généraux des transports organisés en 2014, une majorité des 12'000 personnes sondées avaient émis le souhait de voir motos et scooters être autorisés à rouler dans certaines voies réservées aux bus, la place ainsi libérée sur les autres voies de circulation devant permettre de fluidifier la progression de l'ensemble des usagers de la route.

Pour vérifier cette hypothèse, deux tests d'une durée maximale d'un an ont été mis en place par le département des infrastructures (DI) en collaboration avec la police cantonale, sur la route des Jeunes d'abord, en août 2017, puis sur la route de Ferney, en avril 2018. Le DI a attendu de pouvoir étudier les bilans détaillés et chiffrés de ces deux expériences avant de se prononcer sur une éventuelle pérennisation – voire une extension – de ces mesures. Ces bilans, établis par un prestataire privé spécialisé dans les questions de mobilité, ont été achevés, respectivement, en octobre 2017 s'agissant de la route des Jeunes et fin août 2018 pour la route de Ferney. Ils s'appuient sur plusieurs phases d'observations et de comptages effectuées par caméra et de manière visuelle avant et pendant les phases de test.

## **Trois conditions**

Pour le DI, une appréciation positive de ces deux essais devait remplir cumulativement trois conditions: une fluidification du trafic, l'exclusion de tout impact négatif sur la vitesse commerciale des TPG et l'absence de toute détérioration des conditions de sécurité pour l'ensemble des usagers.

## Route des Jeunes: augmentation des dépassements de limitation de vitesse

L'essai effectué entre le P+R Etoile et le carrefour avec l'avenue Vibert s'est achevé au mois de juin 2018. Si le temps de parcours des deux roues motorisés (2RM) a effectivement été optimisé aux heures de pointe (jusqu'à 2 minutes gagnées), la mesure n'a pas produit l'effet positif escompté sur le trajet des autres usagers; la durée du trajet des voitures et des bus est

restée inchangée.

Par ailleurs, les relevés montrent que le nombre de dépassements de la limitation de vitesse maximale autorisée commis par les 2RM a augmenté, notamment dans la voie de bus, avec une progression de 1,3% de 2RM au-dessus de la limitation avant l'essai à 4% pendant le test.

## Route de Ferney: péjoration pour les TPG et forte hausse des infractions

Le second test lancé entre la jonction autoroutière et la place de Carantec, un tronçon qui présente des caractéristiques différentes de la route des Jeunes, a globalement confirmé les observations faites sur ce premier site testé. La progression du nombre d'excès de vitesse commis par les 2RM y a été importante: de 3,3% de 2RM au-dessus de la limitation de vitesse avant l'essai à 8,2% pendant le test. En outre, les contrôles de vitesse réalisés par la police cantonale mettent en lumière une progression importante du nombre d'infractions observées, tous usagers confondus.

L'essai de la route de Ferney a également démontré que la reprogrammation de certains carrefours à feux, nécessaire à la sécurisation de l'intégration des 2RM sur la voie de bus, peut péjorer la vitesse commerciale des véhicules TPG. Jusqu'à 20 secondes par trajet ont ainsi pu être perdues par les bus sur le tronçon. Par ailleurs, la sécurité des cyclistes engagés sur l'axe, qui ne peut accueillir d'aménagements spécifiques pour vélos à cause de son gabarit limité, s'est dégradée depuis le début de l'essai: les cycles se retrouvent régulièrement dépassés par la gauche par les véhicules privés et par la droite par les 2RM.

## Effets indésirables et potentiellement dangereux

Au vu de ces données, il apparaît que les conditions posées pour pouvoir envisager une prolongation de ces expériences ne sont pas remplies. Les bilans montrent que ce type d'aménagement peut produire des effets indésirables, voire potentiellement dangereux. La police relève en outre qu'une poursuite de telles expériences sur quelques tronçons qui pourraient potentiellement s'y prêter serait de nature à favoriser des comportements illicites dans d'autres voies de bus où les 2RM ne sont pas autorisés à circuler.

Pour tous ces motifs, il a donc été décidé de ne pas poursuivre cette expérience. L'essai en cours sur la route de Ferney sera stoppé d'ici à la fin de ce mois.

Les bilans finaux établis par la société Transitec peuvent être consultés en cliquant sur les liens suivants:

- Route des Jeunes
- Route de Ferney

Pour toute information complémentaire : M. Roland Godel, porte-parole DI, T. 022 327 96 11.